

POUVOIR ADJUDICATEUR : SEM Maryse BASTIÉ
OPERATION : Îlot Colombier – « Résidence Védrières » à Tours nord
Construction de 12 maisons individuelles – Label BBC – RT2005
Réalisation du bardage fibre ciment avec fixations invisibles
REF. DE L'AVIS D'APPEL A CONCURRENCE : T-PA-11442 lancé le 23/06/2017

MARCHE DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE

OBJET DU MARCHE :

Îlot Colombier – « Résidence Védrières » à Tours nord
Construction de 12 maisons individuelles – Label BBC – RT2005
Réalisation du bardage fibre ciment avec fixations invisibles (lot 3bis)

Maître de l'ouvrage : SEM Maryse BASTIÉ

Adresse : 12, rue du Docteur Herpin - CS 94 223
37042 TOURS Cedex 1

Mandataire agissant au nom et pour le compte du Maître d'ouvrage :

Adresse : **SCET**
12, rue du Docteur Herpin - CS 94 223
37042 TOURS Cedex 1

Date limite de réception des candidatures et des offres : lundi 17/07/2017 Heure : 12h00 délai de rigueur.

Horaires d'ouverture des locaux: du lundi au vendredi de : 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

L'agence sera fermée le vendredi 14 juillet 2017.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET ET DUREE DU MARCHE	3
1.1 Nature et étendue des travaux	3
1.2 Décomposition en tranches	3
1.3 Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution	4
1.4 Marché réservé.....	4
1.5 Limite à la sous-traitance.....	4
ARTICLE 2 – ORGANISATION DE LA CONSULTATION.....	4
2.1 Procédure de passation mise en œuvre	4
2.2 Intervenants	4
2.3 Contenu du dossier de consultation.....	5
2.4 Variantes	5
2.5 Délai de validité des offres	5
2.6 Mode de dévolution.....	5
2.7 Visite des lieux d'exécution du marché.....	6
2.8 Réalisation de prestations similaires.....	6
2.9 Modifications de détail au dossier de consultation	6
ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
3.1 Dossier de consultation dématérialisé	6
3.2 Dossier de consultation non dématérialisé.....	6
ARTICLE 4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
4.1 Eléments nécessaires à la sélection des candidatures	7
4.2 Eléments nécessaires au choix de l'offre	8
ARTICLE 5 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE	9
5.1 Jugement des candidatures et des offres	9
5.2 Vérification de la situation de l'attributaire	9
ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI DES PROPOSITIONS	10
ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	11

ARTICLE 1 - OBJET ET DUREE DU MARCHE

1.1 Nature et étendue des travaux

Le marché est alloti :

L'opération de travaux a pour objet la construction de 12 maisons – Label BBC – RT 2005 - à TOURS Nord.

Le marché qui sera conclu à la suite de la procédure engagée aura pour objet l'exécution de :

Lot 3bis - Bardage fibre ciment avec fixations invisibles.

La présente consultation se rapporte uniquement à ce lot.

Nature et étendue des travaux :

Le titulaire du marché initial risque de ne pas réaliser le bardage.

Aucune prestation de bardage n'a été effectuée jusqu'à présent.

Le présent lot interviendra sur un chantier en cours de travaux pour réaliser un bardage avec fixations invisibles.

Lieu d'exécution : Îlot Colombier – Résidence Védrières - rue Pierre Bourdieu à Tours nord.

Cette opération de travaux est divisée en 14 lots. L'ensemble des lots a été pourvu lors d'une consultation initiale.

Le marché qui sera conclu à la suite de la procédure engagée aura pour objet l'exécution de :

NUMÉROS	INTITULÉS
01	GROS ŒUVRE (lot principal)
02	RAVALEMENT
03 bis	BARDAGE FIBRE CIMENT AVEC FIXATIONS INVISIBLES
04	COUVERTURE EN ARDOISES NATURELLES
05	ÉTANCHÉITÉ
06	MENUISERIES EXTÉRIEURES PVC PLAXÉ
07	SERRURERIE
08	MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS
09	CLOISONS / DOUBLAGES / PLAFONDS
10	CARRELAGE / FAÏENCE / SOLS SOUPLES
11	PEINTURE
12	CHAUFFAGE GAZ / PLOMBERIE / VMC (avec option)
13	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES
14	VRD / ESPACES VERTS

1.2 Décomposition en tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

1.3 Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution

La durée du marché et les délais d'exécution figurent à l'acte d'engagement (art. 3.1).

Le délai est un critère de jugement des offres. Le candidat devra préciser ces délais dans l'Acte d'Engagement (article 7.1).

À titre indicatif, on peut prévoir que les travaux commenceront au mois de : septembre 2017

Reconduction : Le marché ne sera pas reconduit

1.4 Marché réservé

Le marché n'est pas réservé

1.5 Limite à la sous-traitance

Les prestations suivantes devront obligatoirement être réalisées par le titulaire du marché ou l'un des membres du groupement et ne pourront en aucun cas faire l'objet de sous-traitance : Fourniture et pose du bardage avec fixations invisibles.

ARTICLE 2 – ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2.1 Procédure de passation mise en œuvre

La présente consultation est passée, dans le respect des dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, selon une procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur :

La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation.

Sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le pouvoir adjudicateur éliminera les candidats dont la candidature sera jugée irrecevable ou dont les capacités seront jugées insuffisantes. Il procédera ensuite à l'analyse des offres remises par les candidats retenus.

Le pouvoir adjudicateur éliminera les offres inappropriées et décidera d'engager ou non les négociations. Dans l'affirmative, le pouvoir adjudicateur sélectionnera, sur la base des critères de sélection des offres, les 3 à 5 candidats avec lesquels il négociera. Il décidera s'il admet ou non à la négociation les candidats ayant remis des offres irrégulières ou inacceptables, dans le respect du principe d'égalité de traitement entre les candidats.

Dans le cas où le pouvoir adjudicateur aura admis à la négociation les offres irrégulières ou inacceptables, il devra, à l'issue des négociations, rejeter, sans les classer, les offres qui demeureraient irrégulières ou inacceptables.

Le pouvoir adjudicateur pourra cependant autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

À l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation.

2.2 Intervenants

a) - La maîtrise d'œuvre est assurée par : cabinet CHEVALIER+GUILLEMOT architectes.

Titulaire d'une mission : base + OPC.

Les études d'exécution des ouvrages seront exécutées par l'entrepreneur ; elles seront transmises au maître d'œuvre pour validation avant tout début d'exécution.

b) - Le contrôle technique est confié à SOCOTEC. Missions : L + Sh + PS + P1 + F + Th + ATTHand + Hand + PHh.

c) - La mission d'économiste de la construction est confiée à PROCESS CONSTRUCTION.

d) - La mission de coordonnateur, en matière de sécurité et de santé des travailleurs est confiée à:

Pour la phase étude et la phase travaux : QUALICONSULT SÉCURITÉ.

e) - La mission d'ordonnancement, de coordination, et de pilotage est confiée à :
l'Atelier CHEVALIER+GUILLEMOT Architectes.

2.3 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- CCAP
- Cadre d'acte d'engagement et ses annexes
- le présent RDC
- les CCTP
- les CDPGF
- le Rapport Initial du Contrôleur Technique.
- le Plan Général de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS)
- les plans suivants :
 - P01 Plan de masse
 - P02 Plan RDC
 - P03 Plan R+1
 - P04 Coupes Générales
 - P05 Plans RDC détaillés (Lot 3/4/5)
 - P06 Plans R+1 détaillés (Lot 3/4/5)
 - P07 Coupes détaillées
 - P08 Elévations
 - P09 Elévations
 - P10 Carnet de détails et nomenclature
 - 01 – DÉTAIL 01 : VOLUME EN PORTE À FAUX
 - 02 – DÉTAIL 02 : VOLUME TOITURE TERRASSE

2.4 Variantes

La proposition de variante n'est pas autorisée.

2.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

2.6 Mode de dévolution

Le marché est alloti :

L'opération de travaux est divisée en lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou des entreprises groupées.

En cas de constitution d'un groupement, dans le cas où il ne revêtirait pas cette forme, lors du dépôt de sa candidature ou de son offre, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir la forme d'un groupement Conjoint.

Le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement conjoint.

Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements : **Non**.

2.7 Visite des lieux d'exécution du marché

Les candidats doivent **obligatoirement** effectuer une visite des lieux d'exécution du marché dans les conditions suivantes :

Un seul créneau est programmé :

- Le **vendredi 07 juillet à 11h00 sur site.**

Les informations relatives à cette visite sont disponibles auprès de :

Julien FRESLIN	– Responsable d'opérations	– 02 47 60 28 41
Brigitte LOISON	– Assistante	– 02 47 60 28 12

À l'issue de cette visite obligatoire :

Une attestation de passage sera délivrée aux candidats. Cette attestation devra nécessairement être jointe à l'offre.

2.8 Réalisation de prestations similaires

Sans objet.

2.9 Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 3 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

3.1 Dossier de consultation dématérialisé

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé.

Les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet www.pro-marchespublics.com

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, ou en cas de suppression de la dite adresse électronique. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher du support au 04 80 04 12 60.

3.2 Dossier de consultation non dématérialisé

Le dossier de consultation des entreprises n'est pas disponible sur support papier.

ARTICLE 4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en français.

CAS D'UNE PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE:

Les candidats auront à produire, dans une enveloppe « extérieure » cachetée, **les pièces ci-dessous définies, rédigées en langue française**, intégrées dans une enveloppe « intérieure » également cachetée, selon la présentation ci-après.

4.1 Eléments nécessaires à la sélection des candidatures

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes réunies au sein d'un **sous-dossier "candidature"**:

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :

- 1 > **Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent)** comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.

La lettre de candidature est signée par le représentant du candidat, et en cas de groupement, soit par chacun des membres du groupement, soit par le seul mandataire du groupement si celui-ci produit les habilitations signées de chacun des autres cotraitants. Si un DC1 est utilisé, il devra être signé, et ce même si le formulaire DC1 ne prévoit pas de case signature.

- 2 > **Une déclaration sur l'honneur** (cf. modèle ci-joint) attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.

- 3 > **Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leur activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles :**

- **Expérience** : références de moins de 3 ans indiquant le lieu, la nature, la date et l'importance des travaux qu'elle a exécutés.

Les références pour des prestations similaires : bardage fibre ciment avec fixations invisibles, devront être mise en avant.

- **Capacités professionnelles et techniques** : Certificats et qualifications professionnelles ou certificats de capacité des hommes de l'art ayant dirigé ces travaux, moyens humains et matériels.

Pour le lot 3BIS bardage fibre ciment avec fixations invisibles sera exigé le QUALIBAT 3813 Tous types de bardages (technicité supérieure) ou tous justificatifs équivalent.

- **Capacités financières** : chiffres d'affaires sur les trois derniers exercices.

Un niveau minimum CA 2 et EFF 2 (référentiel QUALIBAT) est requis.

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

- 4 > L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées aux 2> à 4> ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché.

Pour la présentation des éléments de leur candidature :

- Les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Dans le cadre d'un marché alloti, les candidats pourront remettre leurs pièces candidature une seule fois pour l'ensemble des lots auxquels ils candidatent. En revanche, une offre devra être remise pour chacun de ces lots.

Un document unique de marché européen (DUME), rédigé en français, pourra être remis par le candidat, chaque cotraitant et chaque sous-traitant en lieu et place :

- de la déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies à l'article 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015
- des documents et renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

4.2 Eléments nécessaires au choix de l'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants réunis au sein **d'un sous-dossier "Offre"** :

1 ➤ Un projet de marché comprenant :

- Un cadre d'acte d'engagement et ses annexes (A.E.) dûment complété pour valoir offre de prix **et de délai (délais à renseigner dans l'article 7.1)**
- En cas de prix forfaitaires :
La décomposition du prix global forfaitaire ou des prix forfaitaires (détail estimatif) selon le cadre estimatif joint en annexe au cadre d'AE

RAPPEL : la fiche de visite est à remettre dans l'offre, tout dossier ne contenant pas cette annexe dûment complétée, tamponnée et signée, sera déclaré irrégulier.

Si l'offre est produite par un groupement conjoint d'entreprises, il est précisé le point suivant :

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination des cotraitants est couverte par les prix des travaux qui lui sont attribués. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

Le descriptif technique, leurs annexes et autres pièces du DCE ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le maître de l'ouvrage font foi.

2 ➤ Mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux

Ce document comprendra :

- indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement, les références des fournisseurs correspondants,
IMPORTANT : des indications précises sur le bardage à fixations invisibles sont attendues (coordonnées fournisseurs, délais d'approvisionnement, ...).
- un programme d'exécution des ouvrages, indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle et l'organisation des différentes phases du chantier,
- une note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité du chantier,
- une note descriptive des installations d'hygiène prévues,
- mesures prises visant à la protection de l'environnement notamment dispositions envisagées pour la gestion, la valorisation et l'élimination des déchets conformément à la réglementation en vigueur.)

3 ➤ **Un dossier** comportant toutes les indications physiques et financières nécessaires pour apprécier le coût d'exploitation et d'entretien de l'ouvrage, ainsi que les engagements pris dans ce domaine par l'entreprise conformément aux articles suivants du C.C.T.P. ou du descriptif technique:

4 ➤ **Le cas échéant, l'attestation de visite mentionnée à l'article 2.7**

ARTICLE 5 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

5.1 Jugement des candidatures et des offres

Critères de sélection des candidatures

Le pouvoir adjudicateur sélectionnera les candidats sur la base des critères suivants :

Les candidatures (éventuellement complétées) seront jugées au regard de leur conformité de leurs compétences, moyens et références.

Seules les offres dont les candidatures auront été jugées conformes, seront analysées.

Critères de jugement des offres

Le maître de l'ouvrage choisira l'attributaire du marché sur la base des critères de sélection suivants :

Selon la pondération suivante :

CRITERE	PONDERATION
PRIX	40 %
DÉLAI	20 %
TECHNIQUE	40 %

Les candidats sont invités à remettre dans l'offre leurs délais partiels d'approvisionnement et d'exécutions ainsi que la durée d'exécution globale.

Ces délais sont à renseigner à l'article 7.1 de l'acte d'engagement.

5.2 Vérification de la situation de l'attributaire

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 8 jours à compter de la demande du maître d'ouvrage :

- Les pièces visées à l'article 51 du décret du 25 mars 2016 à savoir notamment :
- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents
 - Les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail
 - Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait Kbis, un extrait D1 ou un document équivalent
 - Un certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, délivré par l'association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés.
 - Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Dans le cadre d'une procédure restreinte, les pièces visées ci-dessus seront exigées à l'issue de la phase candidature et non à l'attribution du marché.

- L'attestation d'assurance responsabilité civile décennale

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

Pour la production des pièces demandées au candidat attributaire, celui-ci pourra se prévaloir des modalités particulières d'accès aux documents éventuellement définies à l'article « présentation des candidatures », en transmettant, dans le délai défini pour la transmission de ces pièces, les informations correspondantes.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI DES PROPOSITIONS

Les candidatures et offres devront être remises, sous forme papier, dans une enveloppe cachetée insérée sous pli également cacheté, contre récépissé au secrétariat de la :

SEM Maryse BASTIÉ
12 rue du Docteur HERPIN - CS 94223
4^e étage – Bureau de Mme LOISON
37042 TOURS CEDEX 1

avant les jours et heures inscrits sur la première page du présent règlement de consultation.

Si elles sont envoyées par la poste, elles devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

Les plis qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après les dates et heures limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme papier, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sous la forme « papier » sera examinée.

Les candidatures et offres transmises par voie papier seront signées par le seul candidat attributaire.

Les plis seront envoyés ou remis à l'adresse suivante et porteront les mentions suivantes:

Monsieur le :	Directeur de la SEM MARYSE BASTIE
Adresse :	12, rue du Dr Herpin – CS 94223 – 37042 TOURS Cedex 1
Offre pour :	Îlot Colombier – « Résidence Védrières » Réalisation du bardage de 12 maisons – Label BBC - RT2005 à TOURS Nord
Lot :	LOT 3 BIS - Bardage fibre ciment avec fixations invisibles
Entreprise :

NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS

L'enveloppe intérieure également cachetée contenant les éléments de la proposition portera les mentions suivantes :

Consultation pour :	Îlot Colombier – « Résidence Védrières » Réalisation du bardage de 12 maisons – Label BBC - RT2005 à TOURS Nord
Lot :	LOT 3 BIS - Bardage fibre ciment avec fixations invisibles
Candidat :

NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS

ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir en temps utile une demande écrite ou un courriel à :

SCET – Mandataire du Maître de l'Ouvrage
Monsieur Julien FRESLIN – Responsable d'opérations
Adresse : 12, rue du Dr Herpin – CS 94223 – 37042 TOURS Cedex 1
E.mail : julien.freslin@scet.fr
Copie à : Mme Brigitte LOISON – Assistante
E.mail : brigitte.loison@scet.fr

Une réponse sera alors adressée au plus tard le **10/07/2017** à tous les candidats ayant reçu le dossier.

A Le

Le pouvoir adjudicateur.